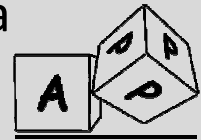




Association de Parents de l'école Princesse Paola

AP³

vous invite à son **Assemblée Générale Elective**



Faites entendre votre voix, votre avis compte !

L'Association de Parents de l'école Princesse Paola est un collectif invitant les parents de l'école à participer à la vie de l'école. Elle est aussi **garante de la représentativité** de tous les parents à plusieurs niveaux, au sein du Comité de l'AP³, au sein de la cellule Parents Partenaires et au sein du Conseil de Participation (CoPa).

En tant que parent d'un élève inscrit à l'école Princesse Paola, **vous êtes invités à choisir les parents remplissant ces rôles de représentativité**, en désignant un parent délégué de classe au début de chaque année, et en élisant les membres du Comité de l'AP³ et les parents représentants au Conseil de Participation lors de la première Assemblée Générale de l'année, lorsque les membres en place sont démissionnaires ou arrivent à la fin de leur mandat.

Cette année, l'Assemblée Générale de rentrée sera l'occasion, outre les habituels bilans, présentations et premiers échanges, de **renouveler l'ensemble des membres du Comité et des représentants aux CoPa**.

Assemblée Générale Elective de l'AP³

lundi 26 octobre 2020 à 19h30

Ordre du jour

- Allocution de Madame la Directrice,
- le bilan moral et financier de l'année précédente,
- la présentation des projets et des budgets,
- l'élection des membres du Comité et des parents représentants aux Conseils de Participation.

Local : réfectoire des primaires (entrée via la grille rue Abbé Jean Heymans).

!!! Afin de veiller à respecter les consignes sanitaires, la participation à l'AG se fait sur inscription !!!
Gel hydroalcoolique à l'entrée, port du masque obligatoire et respect des distanciations sociales.

Les élections, en pratique...

Lors de l'Assemblée générale, les candidats seront **élus par vote à bulletin secret pour un mandat de 2 ans maximum**. Les membres sortants sont rééligibles pour autant qu'ils aient toujours au moins un enfant inscrit dans l'école. Les membres du Pouvoir Organisateur, de la Direction, du personnel pédagogique et tout autre membre du personnel de l'école ne peuvent être élus ni comme représentants des parents au Conseil de Participation ni comme membres du Comité.

Lors de l'élection, chaque parent présent disposera d'une voix. Si vous ne pouvez pas être présent à cette date, vous pouvez donner procuration via le formulaire d'inscription ou par écrit à un autre parent ; ce dernier devra être présent et porteur de maximum 2 procurations. Il est demandé aux candidats d'être présents.

Pour vous inscrire et/ou proposer votre candidature, nous vous proposons :

- soit de remplir le formulaire en ligne <https://forms.gle/Bzmv7usJ2yck7TC9>,
- soit de nous faire parvenir le formulaire ci-joint, ou son contenu, par mail à ap.princessepaola@gmail.com,
- soit en format papier via la boîte aux lettres de l'Association de Parents.

Les inscriptions à l'AG se font jusqu'au vendredi 23 octobre 2020 midi.
Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le lundi 17 octobre 2020 minuit.

Quel est le rôle des membres du Comité de l'AP³ ?

Le Comité de l'AP³ se compose de **minimum 3 membres** qui s'engagent à remplir les **fonctions suivantes** :

• **Président** :

- il a le rôle de représentation de l'AP³ vers les parents et vers l'école ;
- il établit l'agenda des activités et des réunions (de Comité et de Parents Délégués) en accord avec les membres du Comité ;
- il établit l'ordre du jour des réunions de Comité et anime ces réunions.

• **Secrétaire** :

- il gère la boîte mail de l'AP³ et tient la liste de diffusion à jour ;
- il s'occupe de tenir les pages Internet AP et PP à jour et assure la préparation et la diffusion des avis concernant les initiatives de l'AP³,
- il réserve les locaux pour les réunions de Comité, envoie les convocations pour ces réunions, en rédige les comptes-rendus qu'il fait valider par le Président et la Direction avant de les communiquer via la liste de diffusion ;
- il remplace le Président dans son rôle en cas d'absence de ce dernier.

• **Trésorier** :

- il est chargé de l'établissement des comptes et la gestion des dépenses et des recettes de l'AP³.

• **Responsable Parents Partenaires** :

- il gère l'appel aux candidats parents délégués et leurs désignations ;
- il a le rôle de représentation du groupe de parents délégués et de référent pour les parents délégués et l'école ;
- il réserve les locaux pour les réunions de parents délégués, établit l'ordre du jour et envoie les convocations pour ces réunions, les anime et en rédige les comptes-rendus qu'il fait valider par la Direction avant de les communiquer aux parents délégués.

La liste des tâches liées à chaque fonction est non exhaustive et non figée, les membres du Comité en place peuvent choisir de se les partager différemment, elles peuvent être déléguées à d'autres membres de l'AP³ de façon informelle, du moment que chacun connaisse les tâches de chacun.

Le Comité de l'AP³ **se réunit environ une fois par mois** en fonction des projets et des actions menées en présence de tous les parents volontaires et de représentants du personnel éducatif.

Quel est le rôle d'un parent représentant au Conseil de Participation ?

Le Conseil de Participation **réunit 4 fois par an tous les partenaires de l'école** autour d'une même table. C'est un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion concernant la vie quotidienne de l'école. Les parents représentants y sont **au nombre de 3**.

En tant que représentants des parents, **ils y parlent au nom de tous les parents de l'école**. Il paraît donc important qu'une relation étroite existe entre ces parents et le Comité de l'AP³ afin d'assurer un bon échange d'information et une meilleure représentativité de l'ensemble des parents au sein des deux lieux. Un parent représentant au CoPa peut être lui-même membre du Comité de l'AP³.

Dans tous les cas, les parents représentants au CoPa s'engagent à :

- **participer aux réunions du Conseil de Participation,**
- **respecter le projet éducatif et pédagogique de l'école et du Pouvoir Organisateur,**
- **parler au nom de tous les parents et défendre un point de vue collectif,**
- **faire un retour aux parents en réunions de Comité de l'AP³ des ordres du jour et thématiques abordées.**

Envie de vous porter candidat ?

Vous êtes parent ou tuteur légal d'un enfant inscrit dans l'école et vous avez envie de prendre part activement à la vie de l'école ? **Proposez-vous comme membre du Comité ou représentant des parents au Conseil de Participation !**

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invités à consulter le Règlement d'Ordre Intérieur de l'AP³ sur sa page Internet <https://www.ecoleprincessepaola.brussels/association-de-parents/>, ou à poser vos questions via son adresse mail.

Formulaire de participation à l'Assemblée Générale de l'AP³ du 26 octobre 2020

Nom et prénom du papa / maman / tuteur :

Nom, prénom(s) et classe(s) du ou des enfants à charge :

Adresse mail :

Téléphone :

participera à la réunion du 26 octobre 2020.

ne participera pas à la réunion mais donne procuration à

Nom et prénom du parent porteur de la procuration :

Nom, prénom(s) et classe(s) du ou des enfants à charge de ce parent :

se porte candidat pour faire partie du Comité de l'AP³ en tant que

Pour la ou les fonction(s) suivantes :

Président

Secrétaire

Trésorier

Responsable Parents Partenaires

Mot de présentation et de motivation (facultatif – pourra être transmis aux parents en vue de l'élection)

.....
.....
.....
.....

se porte candidat comme représentant des parents au Conseil de participation.

Mot de présentation et de motivation (facultatif – pourra être transmis aux parents en vue de l'élection)

.....
.....
.....
.....